

Décision n° 2026-DEC-89

SIGNATURE D'UNE DEMANDE DE DECLARATION PREALABLE POUR L'INSTALLATION D'UN ELEVATEUR EXTERIEUR A L'ECOLE DE MUSIQUE - 4 AVENUE JULES MICHELET

Le Maire de Beauchamp,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération DEL n°2026-021 du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 portant délégation de pouvoir donnée au Maire au titre l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 6 février 2020 et modifiés le 30 septembre 2021 et le 4 décembre 2025,

Considérant la nécessité de procéder à l'installation d'un élévateur extérieur, devant la façade Nord, destiné aux personnes à mobilité réduite (PMR), afin de garantir l'accessibilité du rez-de-chaussée de l'école de musique ;

Considérant que cette installation s'inscrit dans la volonté de la commune de rendre ses bâtiments publics accessibles à tous, conformément aux exigences en matière d'accessibilité ;

DECIDE

Article 1er : D'autoriser le dépôt d'une déclaration préalable portant sur l'installation d'un élévateur extérieur, devant la façade Nord de l'école de musique, destiné aux personnes à mobilité réduite (PMR) afin de permettre la mise en accessibilité du rez-de-chaussée de cet établissement, conformément aux exigences réglementaires en vigueur en matière d'accessibilité des établissements recevant du public.

Article 2 : De signer tous documents afférents au dépôt de demande de déclaration préalable ;

Article 3 : La présente décision sera transmise à Monsieur le préfet du Val d'Oise au titre du contrôle de légalité ;

Article 4 : DIT que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Cergy – Pontoise dans un délai de deux (2) mois à compter de publication électronique conformément aux articles L2131-1 du Code général des collectivités territoriales et R421-1 du Code de justice administrative.

Le Maire certifie que cette décision
a été mise en ligne sur le site de la ville le

13/07/2026

LE MAIRE
Françoise NORDMANN
Le 7 juillet 2026

Le Maire

Françoise NORDMANN